

01/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2021

Présents :

Stacy ALGRAIN, Timothée BULTINGAIRE, Dominique CARDON, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Pascale EISENBERGER, Françoise FURIC, François HEILBRONN, Émeric HENRY, Jean-François HUCHET, Samuel KHALIFA, Julie de LA SABLÈRE, Jeanne LAZARUS, Thomas LE CORRE, Marie-Christine LEPETIT, Anaïs PICART, Nathan RIVET, François-Joseph RUGGIU, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE, SCHWEITZER Louis, Alexandre URVOIS, Ethan WERB, Cornelia WOLL, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés :

Anne BISAGNI-FAURE, Yannig GOURMELON, LEMARDELEY, Emma SALLEY (procuration à Timothée BULTINGAIRE), WERNER François.

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	Représentante du Recteur
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Vanessa SCHERRER	Directrice des Affaires internationales
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

*

* *

I. Point sur la situation institutionnelle	2
II. Point d'information relatif à la rentrée de printemps	10
III. Proposition de groupes de travail	18
IV. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 17 novembre, 1 ^{er} et 8 décembre 2020	22
V. Échange d'informations sur des questions diverses	22

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2021**

La séance est ouverte à 8 h 33 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et à tous, merci d'être présents. Je souhaite commencer par souhaiter la bienvenue au président par intérim de la Fondation, Louis SCHWEITZER, et je salue sa présence. Je voudrais le remercier de son investissement pour notre institution en cette période tourmentée. En effet, comme vous le savez, ce conseil se tient dans le contexte d'une double crise. D'une part, une crise morale, institutionnelle, qui a été déclenchée par les révélations sur les agissements passés de l'ancien président de la Fondation. Une inspection de l'IGESR est en cours pour faire la lumière sur d'éventuels manquements qui auraient pu protéger indument le président de la FNSP. Mais d'autre part, nous sommes aussi dans le cadre d'une crise sanitaire interminable, qui frappe durement l'enseignement supérieur, y compris Sciences Po. Et le semestre démarre cette semaine dans un climat de grande incertitude sur les conditions d'enseignement, et plus largement de vie – situation qui pèse très fortement sur les étudiants, sur les équipes administratives, comme sur les enseignants. C'est donc une période très difficile pour Sciences Po dans laquelle nous nous trouvons, et notre conseil doit, encore plus que d'habitude, s'efforcer d'être un espace d'expression où chacun et chacune puisse faire entendre sa voix. Il représente, j'aime à le rappeler, toutes nos communautés : les étudiants et les étudiantes, les doctorants et les doctorantes, le personnel administratif, les enseignants, de même que les membres extérieurs, dont le regard nous est plus que jamais précieux. Et je souhaite que nous allions autant que possible au fond de nos discussions. Je voudrais d'ailleurs remercier l'ensemble des membres du conseil pour la qualité de leurs contributions et des échanges que nous avons eus lors de la réunion exceptionnelle du 8 janvier, et j'espère que nous pourrons maintenir cette qualité lors de la réunion d'aujourd'hui.

Avant d'ouvrir le premier point à l'ordre du jour, qui porte sur la crise institutionnelle, je souhaiterais revenir sur la demande de SPES-UNEF, soutenue par Solidaires, d'organiser un Conseil exceptionnel en vue de voter sur la démission du directeur de l'IEP. Je vous rappelle que pour être validée, cette demande doit émaner de la moitié des membres en exercice, soit 16 personnes. Et comme tel n'est pas le cas, il m'est impossible d'y répondre favorablement. Selon le règlement intérieur, c'est le directeur qui peut, s'il le souhaite, convoquer un Conseil extraordinaire, et je le laisserai donc répondre à la demande qui lui est faite. Je lui laisse sans plus tarder la parole pour le premier point à l'ordre du jour, qui porte donc sur la crise institutionnelle, non sans avoir rappelé d'une part que la séance est enregistrée, et d'autre part que pour demander la parole, il faut utiliser l'onglet « converser ». Merci. Monsieur le Directeur, je vous laisse la parole.

I. POINT SUR LA SITUATION INSTITUTIONNELLE

Frédéric MION

Merci beaucoup, madame la Présidente. Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Conseil. Le premier point à l'ordre du jour, comme vous le disiez, madame la Présidente, porte sur la situation institutionnelle de notre maison, dans le contexte de la crise que vous avez évoquée relative aux révélations sur les agissements dont est accusé Olivier DUHAMEL, et la gestion, notamment par mes soins, de cette crise. Et en donnant quelques éléments d'information, j'essaierai de répondre à la demande qui a été faite par les représentants de SPES-UNEF, soutenue par Solidaires, que vous venez d'évoquer.

En termes d'éléments d'information nouveaux à mentionner, informations intervenues depuis la séance du 8 janvier à laquelle vous avez fait allusion, madame la Présidente, vous avez déjà évoqué les deux faits les plus saillants. Le premier, c'est la tenue, la semaine qui a suivi notre réunion du 8 janvier, d'un Conseil d'administration exceptionnel qui a permis la désignation comme président par intérim de la FNSP de M. Louis SCHWEITZER, dont je salue comme vous la présence avec nous ce matin. Le second

élément d'information important et nouveau, c'est la décision qu'a prise la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de diligenter une enquête, confiée à l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, enquête qui a commencé dès le début de la semaine dernière et dont je crois comprendre que la ministre et les services de l'inspection souhaitent qu'elle puisse se dérouler dans un temps relativement bref. Elle a donné lieu d'ores et déjà à un grand nombre d'auditions, qui, je pense, se prolongent cette semaine. Je n'ai toutefois pas de date précise qui m'ait été indiquée sur le moment où pourraient être rendues les conclusions de cette enquête.

C'est précisément parce que cette enquête est en cours, parce qu'il n'y a aucun élément nouveau d'information qui soit à notre disposition par rapport à ce que nous avons pu évoquer le 8 janvier dernier, que j'ai été amené à considérer, après en avoir discuté avec vous, madame la Présidente, que la tenue à l'heure actuelle d'une séance exceptionnelle de notre Conseil de l'Institut, appelé à se prononcer sur la poursuite de mon mandat de directeur de Sciences Po, ne paraît pas adaptée, puisque les membres de ce conseil ne seraient pas en situation de se prononcer sur des éléments stabilisés, clairs, apportés par ce regard indépendant que l'inspection générale a vocation à nous fournir. En accord avec vous, nous sommes convenus que cette question pourrait en revanche très utilement, et sans doute nécessairement, être abordée lorsque les conclusions de l'inspection générale seront connues, soit dans le cadre d'une de nos séances régulières de ce Conseil de l'Institut, soit en cas de nécessité et en fonction du calendrier, dans le cadre d'une séance exceptionnelle. Je précise que – là, je parle sous le contrôle du président par intérim de la Fondation – il faudrait nécessairement que le Conseil d'administration soit lui aussi appelé à se prononcer sur ce sujet.

Voilà en quelques mots très rapides ce que je souhaitais dire en introduction de ce point, madame la Présidente. L'autre élément que je souhaitais évoquer, c'est le fait que lors de notre réunion du 8 janvier dernier, un certain nombre de parties prenantes à ce Conseil ont fait connaître leur souhait que des chantiers puissent être engagés sans délai à Sciences Po, et j'ai pris moi-même des engagements en ce sens : un premier chantier qui porte sur nos dispositifs de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et contre toutes les formes d'atteinte à l'intégrité de la personne ; un second chantier relatif à des questions de gouvernance, qui tiennent à la fois aux conditions de désignation de certains des membres du Conseil d'administration – le président du Conseil d'administration, peut-être, pourra nous en dire un mot – et aux règles de déontologie qui s'appliquent dans notre maison, sur les catégories de personnes auxquelles elles s'appliquent, et sur la manière de les reconsidérer à l'aune des événements que nous venons de vivre. Sur ces deux points, si vous en êtes d'accord, madame la Présidente, nous pourrions demander à notre secrétaire général, Arnaud JULLIAN, qui est en charge de la structuration de ces deux chantiers, de nous dire où nous en sommes.

Arnaud JULLIAN

Je vais essayer de faire très court. Comme Frédéric l'a indiqué, l'idée est de renforcer notre dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. De manière plus détaillée, nous souhaitons rendre notre cellule de veille plus réactive, la faire connaître évidemment plus encore aux étudiants, mais également aux salariés, qui y ont très peu recours à l'heure actuelle, et de manière générale prendre toutes les mesures nécessaires pour nous mettre en situation d'accompagner au mieux toutes les victimes de violences qui viennent nous trouver et qui s'inscrivent dans une démarche de parole, et qui nous font confiance pour recueillir cette parole et pour les accompagner. Ces mesures, elles seront de tous ordres. Elles pourront concerner à la fois les moyens de la cellule, son positionnement interne ou externalisé, elles pourront également porter sur l'articulation de la cellule de veille avec la section disciplinaire, sur les modalités de saisine de cette section disciplinaire, dont on sait qu'elles interrogent parfois, et peut-être aussi sur la composition de cette cellule disciplinaire. Pour cela, nous allons constituer un groupe de travail qui associe l'ensemble des communautés – les étudiants, les personnels académiques, les personnels administratifs – et qui fera aussi probablement appel à des compétences extérieures, notamment pour nous proposer de bonnes pratiques. Et tout cela, en restant malgré tout dans un groupe de travail qui, s'il a vocation à accueillir assez largement, en tout cas pour que toutes les sensibilités, toutes les communautés soient représentées, devra aussi demeurer d'une taille relativement humaine, pour permettre d'avancer et lui conserver un caractère opérationnel. Avec l'idée d'avancer vite, tout en associant largement. Donc, c'est la démarche que nous entreprenons. Deux premières réunions sont déjà

prévues avec des personnels académiques pour voir comment nous organiser et composer le groupe. Ce dernier devrait pouvoir démarrer très rapidement.

Sur le volet déontologique, cette fois, l'idée est de faire à peu près la même chose, c'est-à-dire de pouvoir dresser rapidement un état des lieux et proposer des mesures de renforcement du dispositif. Logiquement, notre commission de déontologie sera largement associée aux réflexions que nous avons à mener. Par exemple, dans ce Conseil – je crois que c'était dans ce Conseil – a été évoquée l'idée de faire par exemple signer aux personnels une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils n'ont pas, par le passé, commis de crimes ou de délits appartenant à certaines catégories : c'est typiquement ce genre de propositions qui devra être examiné, pour voir ce qu'il en est possible d'en faire de manière opérationnelle, identifier leurs avantages, leurs apports et leurs inconvénients ou leur inefficacité éventuelle. Et le groupe, à chaque fois, pourra examiner l'ensemble des propositions, et en faire surtout. Contact a été pris pour un premier échange avec un des membres de la commission de déontologie dès demain, et il conviendra ensuite de composer le groupe et d'associer la commission de déontologie.

Voilà. En tout cas, les deux chantiers sont d'ores et déjà lancés, même si dans un premier temps, évidemment, on n'en voit pas grand-chose. Les compositions de groupes devraient démarrer rapidement.

Jeanne LAZARUS

Merci. Juste une petite question là-dessus : je crois que les élus et les membres du Conseil souhaitent participer à ces groupes de travail d'une façon ou d'une autre, pas forcément comme membres, mais en discutant de la composition de la feuille de route, et je me demandais comment vous pourriez davantage associer les conseils, qu'ils ne soient pas simplement à la fin récipiendaires du travail qui aura été fait, mais qu'ils puissent dès le départ réfléchir avec le groupe à la façon de travailler, aux personnes que l'on pourrait solliciter pour être les plus à même de faire ce travail.

Arnaud JULLIAN

S'agissant des personnes à solliciter pour participer directement aux groupes, l'idéal est probablement de pouvoir avoir des échanges directs avec toutes les personnes qui ont des noms à proposer ou qui ont des suggestions à faire valoir. Par la suite, il serait certainement précieux de rendre compte à vos Conseils très régulièrement de l'avancée des travaux, des propositions qui sont examinées. Si vous acceptez de recevoir des travaux qui ne sont pas totalement aboutis, qui soient des listes de propositions, des débuts d'analyse, il doit être possible de rendre compte régulièrement aux Conseils. Cela permettra des échanges nourris. Ces échanges seront d'autant plus précieux que notre volonté est vraiment de faire émerger les propositions les plus opérationnelles, et d'associer chacun pour que tout le monde soit pleinement embarqué dans ces deux réformes.

Jeanne LAZARUS

Donc, peut-être qu'une solution – enfin, on en parlera au moment de la discussion sur les groupes de travail, qui est notre troisième point, mais on pourrait prévoir rapidement un groupe de travail des deux Conseils, CI et CVEF, pour discuter de ça. Sur le lancement même de ces groupes, être associés, je ne sais pas si c'est possible. Mais je propose qu'on discute de ça quand on parlera des groupes de travail.

Louis SCHWEITZER

Une remarque simplement de calendrier : si on veut que ce principe de déclaration soit appliqué pour la composition du Conseil d'administration, ce point particulier devrait faire l'objet de décisions et de conclusions très rapidement. Sinon, effectivement, il viendrait après la bataille.

Jeanne LAZARUS

Merci. Alors, justement, comme vous parlez du Conseil d'administration, Monsieur SCHWEITZER, et de la bataille, peut-être est-ce l'occasion de nous expliquer quelles ont été les discussions au sein du Conseil d'administration, et les modalités prévues pour le choix des futurs fondateurs.

Louis SCHWEITZER

Bon. Madame la Présidente, je me ferai un plaisir de discuter et d'évoquer cela. Avant d'être élu président intérimaire, j'ai eu l'occasion de dialoguer avec chacun des membres du Conseil, et j'ai en

conséquence, avant de présenter ma candidature, rendu compte des propositions que je faisais, qui résultaient de ce dialogue, sur la gouvernance de l'Institut, et surtout sur celle de la Fondation. Je précise que ces propositions s'insèrent dans les statuts actuels de la Fondation, puisqu'en tout état de cause, une révision des statuts de la Fondation est un processus, si on le décidait, qui prendrait plusieurs mois, et qui donc en aucun cas ne pourrait s'appliquer à la désignation du futur président et des futurs membres du Conseil d'administration. En effet, notre Conseil d'administration de la Fondation va être profondément modifié en composition, et doit élire dans les six mois un nouveau président de la Fondation. Il doit même l'élire avant le 10 mai prochain, puisque le mandat des fondateurs actuels expire au 10 mai prochain. En effet, d'ici là, il y aura d'une part les élections de nouveaux membres élus, et d'autre part le renouvellement de la moitié du Conseil, des dix fondateurs, dont, pour cinq d'entre eux, le mandat va expirer. Alors, les propositions se concentraient autour du souci de mieux associer l'ensemble des membres du Conseil aux choix d'une part du futur président, d'autre part des futurs nouveaux fondateurs qui font partie du Conseil de la Fondation, et qui seront d'ailleurs associés à l'élection du nouveau président.

La première de ces propositions est de créer un search committee, ou comité de recherche, composé de dix membres : cinq qui sont les élus ou les membres du Conseil de la Fondation autres que les fondateurs, et cinq fondateurs. Les cinq membres qui ont été choisis dans les deux cas pour participer à ce comité, sont du côté des fondateurs Jean-Paul FITOUSSI, Pascal LAMY, Laurence PARISOT, Michel PEBEREAU et moi-même. Du côté des autres membres du Conseil, Laurence BERTRAND-DORLEAC, Jeanne LAZARUS, Julie DE LA SABLIERE, Thierry MAYER et Hélène THIOUET. Ces membres, dont le rôle est, si je puis dire, extra-statutaire, mais dont la mission est tout à fait essentielle, auront pour objet de chercher des noms et de choisir un certain nombre de candidats pour les fonctions de fondateurs et pour la fonction de président du Conseil de la Fondation. Pour ces deux cas, ce seront des procédures différentes, donc je vais évoquer maintenant le choix des fondateurs, puis le choix du président de la Fondation. Pour les fondateurs, donc, le mandat de cinq fondateurs arrive à expiration, comme je l'ai dit, d'ici au 10 mai. Et un sixième membre du collège des fondateurs a démissionné : il s'agit de Marc GUILLAUME. Et donc, il faut remplacer six fondateurs. Un de ces fondateurs a vocation à devenir président de la Fondation, puisque le président de la Fondation doit être issu du collège des fondateurs. Alors, la procédure juridique prévue par nos statuts n'est pas équivoque : les fondateurs choisissent les fondateurs. C'est-à-dire que c'est un système de cooptation qui a été considéré par beaucoup comme d'une part opaque, je cite, et d'autre part favorisant l'entre-soi – je cite aussi. Et donc, ce qui est proposé, c'est que ce comité de recherche choisisse dix noms – je parle là pour les fondateurs qui n'ont pas vocation à devenir président – et que le collège des fondateurs choisisse, parmi ces dix noms, ceux qui deviendront les cinq nouveaux fondateurs remplaçant les cinq fondateurs qui n'ont pas vocation à devenir président et qui quittent le Conseil. Donc, on aura ainsi une procédure ouverte. Le souhait a été exprimé par ailleurs que les fondateurs, à l'avenir, comportent – alors, différents chiffres ont été articulés, je dirais entre trois et cinq personnes issues du monde universitaire, qu'il s'agisse de professeurs, de chargés de recherche ou de maîtres de conférences des universités. Donc, voilà pour la procédure de choix des futurs fondateurs.

Et puis, il y a le problème du choix du futur président. Alors, la complexité, c'est que bien sûr, ce futur président doit être un fondateur. Ce qui est proposé, c'est qu'en premier lieu, ce comité de recherche dont j'ai rappelé la composition choisisse, discute de candidatures possibles pour présider notre Fondation. Ces candidatures pourront donner d'ailleurs lieu – il faut que les gens soient candidats, parce que ce n'est pas simplement l'activité de participer quatre fois l'an à un Conseil, c'est effectivement d'être président de notre Fondation, ce qui comporte des responsabilités spécifiques. Alors, pour le choix de ce président, donc, le comité de recherche présentera des noms, chacun des membres du comité pourra présenter des noms de candidats. Ce comité de recherche, donc la date de réunion est en voie de fixation, parce que c'est toujours un tout petit peu compliqué de fixer une réunion avec dix personnes, qui doivent toutes être présentes, pourra procéder à des auditions, et présentera de façon informelle au Conseil de la Fondation ses conclusions. Et toujours de façon informelle, le Conseil de la Fondation se prononcera sur le candidat ou les candidats présentés par le comité de recherche, et indiquera la candidature qui lui paraîtra la plus appropriée pour présider la Fondation. Et c'est après cette réunion du Conseil de la Fondation que le collège des fondateurs nommera ce candidat fondateur, membre du collège des représentants des fondateurs, puis qu'ensuite, le Conseil d'administration de la Fondation

pourra élire ce candidat préalablement nommé membre du collège des fondateurs, président de la Fondation. Alors, voilà le process.

Donc, le souci, c'est d'avoir un système beaucoup plus ouvert, avec un débat plus ouvert, sur d'une part l'ensemble des fondateurs, et d'autre part le futur président de la Fondation des Sciences Politiques. J'ajoute que dans les contacts que j'ai eus avec chaque membre, il y a eu un consensus, je crois, absolu pour dire que le futur président devait être issu de la communauté université recherche ; alors, on m'a dit que le mot « universitaire » était un mot périmé, qu'il ne fallait plus employer. Mais ça veut dire que le futur fondateur doit être, au fond, je dirais simplement un professeur des universités, ou chercheur de très haut niveau, ayant un lien avec Sciences Po.

Voilà ce que je souhaitais dire, et je répondrai bien sûr aux questions si mon exposé n'a pas été suffisamment clair, ou s'il appelle des interrogations ou des commentaires.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. C'était extrêmement clair et précis. J'ouvre donc les questions.

Anaïs PICART

Je vous remercie pour toutes ces interventions, qui sont très éclairantes. J'aimerais néanmoins revenir sur le premier point qui a été abordé, et je vous remercie d'avoir fait ressortir le sujet. Donc, en effet, la liste SPES-UNEF a envoyé une demande mardi, qui a été soutenue par les élus Solidaires, pour – en fait, on trouvait ça important d'avoir un débat au sein du Conseil, de manière officielle, avec une prise de compte-rendu, contrairement à la réunion informelle du 8 janvier, pour vraiment nous permettre de tourner la page et de travailler sur les sujets qui comptent. Et pour nous, c'était difficile de vraiment travailler et tourner la page dans une situation où les implications de notre directeur sont assez obscures. Donc, nous avons eu la réponse du bureau du Conseil de l'Institut, qui souhaitait donc programmer la mise à l'ordre du jour pour un prochain Conseil, puisque Frédéric MION s'était opposé à ce que ce soit mis à l'ordre du jour de l'actuel Conseil, au-delà de programmer un Conseil exceptionnel. Donc, notamment, au vu de la nécessité qu'il y ait aussi en même temps un CA de la FNSP, puisque Frédéric MION a aussi des fonctions d'administrateur à la FNSP. Donc, ça, ça repousserait la mise à l'ordre du jour en mars, puisque le prochain CA de la FNSP est prévu en mars. Et aussi, la deuxième réponse qui nous a été faite, c'est la nécessité d'attendre la fin de l'inspection, parce que ça pourrait faire pression sur l'inspection s'il y avait un vote de confiance accordé à Frédéric MION, alors qu'elle est normalement censée être indépendante.

Donc, le problème en fait pour nous, c'est que dans cette situation-là, la personne qui doit rendre des comptes est aussi maître du calendrier de la mise à l'ordre du jour de cette résolution. Et pour nous, ça nous semblait problématique, parce que Frédéric MION disait être prêt à prendre ses responsabilités, mais en fait, on constate que les actes n'accompagnent pas ces paroles-là, et qu'en étant maître du calendrier, justement, ça fait obstruction à cette volonté-là et à cette promesse de rendre des comptes, tout simplement. Et pour rendre des comptes, il ne faut pas être engagé dans la procédure, et on ne peut pas à la fois rendre des comptes et décider de la manière dont ce sera fait.

Donc, nous voulions simplement tenir au courant l'ensemble du Conseil des suites de notre demande, et surtout souligner le problème que constitue réellement le fait de retarder la reddition de comptes, parce que la situation actuelle est particulièrement difficile pour les étudiants et les étudiantes, et notamment les victimes. Et en fait, remettre le sujet à plus tard, ce serait réellement ignorer l'urgence de la situation.

Simon CORDONNIER

Je voulais simplement préciser un petit peu les choses en tant que membre du bureau. Effectivement, nous avons évoqué cette question suite à la sollicitation dont nous avons été l'objet par la liste UNEF. L'idée de la pression que pourrait exercer une éventuelle mise à l'ordre du jour de cette question au Conseil, me semble-t-il, n'est pas la principale raison pour laquelle ça ne nous paraissait pas opportun. La principale raison pour laquelle ça ne nous paraissait pas opportun, c'est que cette inspection a précisément pour objet d'éclaircir ce que vous qualifiez de points qui demeurent obscurs, et qu'en l'absence de ces éclaircissements, on n'a pas tellement d'éléments pour se prononcer si on devait être amené à le faire. Donc, pour nous, en tout cas, élus salariés, il y a un vrai intérêt à attendre l'issue de

cette inspection, qui devrait apporter des éléments nouveaux, qui seront rendus à la ministre qui décidera ou pas de les rendre publics – ça, ce sera évidemment à elle d'en juger, et j'espère qu'elle les rendra en partie publics, pour qu'on puisse savoir, nous, à quoi s'en tenir. Et c'est sur la base de ces éléments nouveaux qu'on pourrait éventuellement être amené à exprimer un point de vue : la confiance ou la défiance. Mais ça nous paraissait prématuré, et encore une fois pas tant pour ces questions de pression éventuelle, puisque je n'ai pas de doutes sur le fait que l'inspection puisse avoir un rôle indépendant, mais plutôt sur la nécessité d'avoir ces éléments nouveaux que l'inspection a vocation à faire émerger.

Jeanne LAZARUS

Je voudrais confirmer cette discussion que nous avons eue, et qui a été assez consensuelle, non pas sur le fait de ne pas poser cette question, je crois que c'est une question que vous avez tout à fait raison de soulever, et votre argument selon lequel cela permettra de clarifier les choses et de recommencer à travailler est tout à fait convaincant. Mais il me semble qu'en fait, cela ne servirait à rien, parce que justement l'inspection va rendre ses conclusions dans quelques semaines, et tout sera relancé à ce moment-là. Donc, votre volonté d'en terminer, si j'ose dire, en faisant un vote, ne nous a pas semblé pouvoir fonctionner dès maintenant. Et donc, l'ensemble des membres du bureau a considéré qu'il fallait attendre, ce qui ne veut pas dire du tout que nous ne voulons pas que ce vote ait lieu. Et je m'engage, en tant que présidente, à ce que ce vote ait lieu quand ce sera possible. Monsieur le Directeur ?

Frédéric MION

Je vous remercie, madame la Présidente. En effet, la décision n'est pas... je vois que M. RIVET voulait intervenir, peut-être que je répondrai après.

Nathan RIVET

Merci. Enfin, ce sera très court, vous avez déjà répondu à beaucoup de choses grâce à votre première intervention. J'aimerais juste aborder trois points. Le premier, c'était sur la communication interne au sein de l'Institution, puisque je me souviens que lors du dernier Conseil exceptionnel, un des mots d'ordre qui avait été présenté, c'était quand même la stabilité et la sérénité dans l'Institution. Là, il y a quand même beaucoup d'articles, beaucoup de pétitions, il y a des mobilisations qui ne se sont pas taries, de la part des étudiants, mais aussi des différentes communautés, salariés, enseignants-chercheurs. Et en fait, j'ai eu l'impression qu'il y avait le choix d'un statu quo et d'un silence de la part de la direction, en tout cas au niveau interne, et je voulais savoir s'il allait y avoir des réponses vis-à-vis des différentes prises de position, qui sont parfois davantage partagées qu'elles ne peuvent le laisser paraître, notamment des différentes communautés de Sciences Po, vous les connaissez.

Ensuite, j'avais plutôt une question, c'était : en tant qu'enseignant, je suis en train de préparer mes cours, et je m'y investis beaucoup, mais je ne suis pas extrêmement serein vis-à-vis de ma rentrée, parce que, donc, suite aux révélations de Camille KOUCHNER, en fait ça a quand même libéré de la parole, et cet espace de parole, il a été aussi libéré au sein de notre communauté étudiante. Et de ce fait, je voulais savoir s'il y avait une position de l'administration, s'il allait y avoir une communication interne encore une fois sur les outils, sur les positions à adopter, sur l'accompagnement à proposer face aux classes. Parce que moi, je ne suis pas du tout formé, en fait, pour parler de ces sujets. Et je ne suis pas formé pour parler des sujets sur l'inceste, la pédocriminalité, le viol, mais je ne suis pas non plus formé pour parler de ce qu'il s'est passé dans l'Institution, et je pense que les étudiants voudront en parler.

Et enfin, sur ce que vous aviez dit, monsieur JULLIAN, sur la création d'un groupe de travail, j'avais une question : vous avez bien rappelé les temporalités, mais du coup, est-ce que là encore, il va y avoir une communication plus générale ? Parce que je rappelle quand même qu'il y a vraiment beaucoup d'interrogations, beaucoup de demandes, etc., et là pour le moment, ça reste quand même lettre morte. Enfin, entre les appels à la réforme, les appels à la démission, les appels à la réforme de la gouvernance et du traitement des violences sexistes et sexuelles, et je voulais savoir si, là encore, il y avait dans les tuyaux quand même l'idée de fournir une réponse institutionnelle à tout ça. Je vous remercie.

Jeanne LAZARUS

Merci. On va écouter M. BULTINGAIRE, et ensuite je vous redonnerai la parole, Monsieur le directeur.

Timothée BULTINGAIRE

Bonjour. Donc, je m'exprime au nom de Solidaires étudiant-e-s. J'avais d'abord une espérance que les groupes de travail qui seront convoqués seront attentifs, car ça n'a pas toujours été le cas des groupes de travail qui ont pu se réunir par le passé, donc j'espère qu'au vu de la gravité de la situation, ils seront attentifs aux revendications et aux volontés des différentes communautés de Sciences Po, et notamment de la communauté étudiante. J'avais ensuite une question, parce que je n'ai pas très bien compris, suite à l'intervention de M. CORDONNIER, sur le caractère public des conclusions de l'inspection : je n'ai pas compris qui avait le pouvoir de ne pas les rendre publics. Et au vu de ce qui a été dit, il semble vital que ça le soit.

Frédéric MION

Je vais essayer, madame la Présidente. D'abord, pour revenir sur le point qu'évoquait madame PICART, et pour être tout à fait clair, je crois que M. CORDONNIER et vous-même, madame la Présidente, avez précisé les intentions du bureau, et ce n'est pas moi qui, de manière prétorienne, ai décidé de ne pas faire droit à la demande d'inscrire cette résolution à l'ordre du jour de notre Conseil. Mais je crois qu'il y a eu un accord pour considérer qu'il était pertinent de consulter le Conseil sur la question, je le disais, de mon maintien ou de mon départ, sur la base d'éléments objectifs établis par le travail de l'Inspection générale qui est en cours, et je n'ai aucune intention de me dérober aux conclusions que cette enquête est susceptible de produire. Je le disais, mon souhait, c'est que le Conseil de l'Institut comme le Conseil d'administration puissent être amenés à se prononcer une fois que ces conclusions seront connues. Ce qui, d'ailleurs, me permet de répondre rapidement à la question de M. BULTINGAIRE sur le caractère public ou non des conclusions de l'inspection : d'après ce que je comprends, mais je ne suis pas familier de cette procédure, les conclusions de l'inspection sont remises à la ministre, et c'est à elle qu'il appartient de décider de ce qu'elle en fera.

M. RIVET nous interrogeait sur les questions de communication interne. Je pense que ce que vous visez spécialement, monsieur RIVET, c'est donc la réponse qu'appellent les prises de parole ou les prises de position de tel ou tel, dans la presse ou sous forme de pétition. Dans la mesure où beaucoup des textes que j'ai pu voir tendent précisément à demander ma démission, mais beaucoup plus largement que la mienne, celle de l'ensemble des équipes de direction de Sciences Po, celle des membres des Conseils de Sciences Po, etc., je pense que les réponses que vous attendez ne m'appartiennent pas à moi à titre principal ou à titre unique. Sur la question en tout cas de ma propre démission, je crois que nous venons juste d'en parler en évoquant les conditions dans lesquelles les Conseils eux-mêmes pourraient être interrogés. Vous indiquez, et je laisserai peut-être M^{me} DURAND répondre, sur l'attitude à avoir en classe face à des étudiants qui pourraient vous interroger sur les questions de violences sexuelles et sexistes, sur l'inceste, etc., sur la situation institutionnelle et la réponse qu'elle peut appeler, je pense qu'il vous est loisible de vous référer aux discussions que nous avons aujourd'hui pour dire comment l'Institution envisage de gérer les semaines qui viennent. Et par ailleurs, je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris la question que vous posiez sur les groupes de travail dont M. JULLIAN nous annonçait la constitution : il a bien précisé que ces groupes seraient constitués de manière tout à fait transparente, que leurs travaux donneraient lieu à des échanges approfondis avec les membres de nos conseils, et spécifiquement celui du Conseil de l'Institut. M^{me} la Présidente a rappelé tout à l'heure d'ailleurs qu'elle souhaitait envisager la possibilité de groupes de travail des deux Conseils, qui viendraient à l'appui du travail ainsi engagé, notamment sur les violences sexuelles et sexistes, mais aussi sans doute sur la gouvernance. Donc, je ne suis pas sûr de comprendre où se situent les interrogations que vous évoquiez. Et je crois que ce dernier point, d'ailleurs, répond aussi à la préoccupation de M. BULTINGAIRE sur la nécessaire association de toutes les parties prenantes à la vie de la maison à ces groupes de travail.

Dominique CARDON

Bonjour à toutes et tous. Je voudrais faire deux remarques, qui sont en partie issues des réunions de la communauté académique et qui sont sans doute un tout petit peu liées, et qui par ailleurs visent aussi à essayer de tirer parti de la crise actuelle pour une réforme qui va, à moyen terme – donc, les remarques que je voudrais faire sont un petit peu par-dessus le processus engagé pour avril-mai. Alors, j'ai très bien entendu les bons arguments, je crois, d'Arnaud JULLIAN sur la constitution de ces deux taskforces, mais j'ai une question assez précise sur le deuxième chantier de cette taskforce, appelé gouvernance,

mais qui en réalité concerne principalement, me semble-t-il, la commission de déontologie, et donc des règles internes que nous pourrions et que nous devons nous donner à nous-mêmes pour respecter mieux toute une série de procédures.

Et c'est le sens de ma deuxième remarque : j'apprécie beaucoup le travail engagé et bien présenté par Louis SCHWEITZER sur le processus de désignation des membres fondateurs avec la mise en place d'un research committee, mais il me semble qu'on a à faire face à un processus ad hoc, qui du point de vue des structures mêmes, et donc sans doute des statuts de notre Institution, reste des procédures qui formellement ne nous garantissent pas complètement pour l'avenir que la désignation et que la gouvernance de notre Institution soient complètement saines. Donc, j'entends bien ce système de double vote confirmatoire des fondateurs, mais on voit bien que nous avons un problème structurel dans la constitution et dans les statuts de notre organisation. Et je voudrais poser la question de savoir : quand va-t-on discuter de ce problème structurel, qui n'est pas réglé, me semble-t-il, par la procédure que j'encourage fortement évidemment, que nous allons mettre en place pour avril et pour mai. Il me semble qu'il faudrait que nous engagions d'ores et déjà une taskforce qui essaie de réfléchir à plus long terme sur cette question, ou bien que nous attendions la désignation du nouveau président de la Fondation pour l'engager. Mais, me semble-t-il, c'est intervenir à froid, après coup, dans un autre contexte, et il me semble que la garantie ou l'assurance que nous allons aussi réfléchir à des transformations plus structurelles de la gouvernance de notre Institution est moins forte si nous décidons d'engager cette réflexion après la désignation du nouveau président que si nous nous lançons tout de suite, et si nous adressons aussi à la communauté enseignante, à toutes les communautés en réalité de Sciences Po, des étudiants, des doctorants et des autres, immédiatement, le message que cette question des structures de gouvernance, et notamment de celle du collège des fondateurs doit aussi être posée.

Alain CHATRIOT

Comme mon collègue, je vais aussi me faire l'écho de toutes les discussions qui animent la faculté permanente de notre Institution, mais je voudrais d'abord redire combien, par rapport à la crise profonde que nous traversons, nous devons d'abord aussi entendre la parole de nos étudiants, mais aussi de l'ensemble des communautés de Sciences Po, qui s'inquiètent, qui ont parfois émis des doutes sur le fait que ces questions des violences sexistes et sexuelles soient suffisamment prises en compte dans notre Institution. Je pense que ce qui nous a été présenté tout à l'heure représente autant d'éléments importants, mais il est certain qu'il ne faut pas que le moindre doute puisse exister dans nos communautés sur le fait que des faits aussi graves soient vraiment pris en compte. C'est, je crois, une des forces de notre Institution d'avoir voulu revendiquer des actions très fortes sur ces questions-là, si on ne réussit pas à leur conserver une crédibilité importante, nous aurons de ce point de vue-là échoué sur une question essentielle pour l'ensemble du monde universitaire.

Ce point étant posé, je voudrais revenir et me faire l'écho à la fois de ce que vient de dire Dominique CARDON et réagir à la présentation du président Louis SCHWEITZER. Il se trouve qu'effectivement, sans revenir sur les différentes déclarations relayées de manière plus ou moins bienveillante ou malveillante par les médias, il est certain que Sciences Po a eu une image médiatique en partie déplorable à travers cette crise. Et il nous semble que parmi les éléments déplorable qui ont été colportés, là encore, avec des dimensions parfois de pur règlement de comptes, mais aussi parfois avec des dimensions d'incompréhension, une partie du traitement de notre Institution n'a pas pris en compte les mutations que cette Institution a connues au cours au moins des vingt dernières années, pour en faire véritablement une université internationale de recherche en sciences humaines et sociales. Et cette dimension-là a été très souvent, très largement ignorée, et de ce point de vue-là, la faculté permanente qui réunit aujourd'hui un nombre de membres bien supérieur à ce qui était quand j'étais moi-même étudiant dans cette Institution il y a fort longtemps, aimerait que cette visibilité d'un changement profond dans l'identité même de notre Institution soit mieux affirmée. Et dans cette logique-là, ce qui nous a été annoncé par Louis SCHWEITZER sur le travail de ce research committee par rapport au renouvellement des membres du collège des fondateurs, et par rapport à l'enjeu de l'élection d'un futur président de la FNSP, nous paraissent des éléments tout à fait essentiels. Et je tiens ici à saluer le travail de nos collègues élus, mais plus largement de l'ensemble des membres élus du Conseil d'administration de la FNSP, qui ont beaucoup travaillé à ce que, en restant pour l'instant effectivement dans le cadre du décret de 2016, qui avait déjà été un produit d'un long travail de réforme de nos statuts, nous réussissions à offrir une autre

image, et à faire une réponse très ferme aux propos médiatiques souvent pénibles qui, effectivement, ce sont les mots cités par le président SCHWEITZER tout à l'heure, nous ont caricaturés comme un monde de l'entre-soi, et n'ont pas du tout compris que nous étions véritablement aussi une université internationale, qui correspond aussi à ces standards d'exigence internationale. Et il nous semble que ce sont des points qui doivent être réaffirmés et rendus plus visibles. Et de ce point de vue-là, la faculté permanente attend beaucoup de ce travail de ce research committee et du Conseil d'administration de la FNSP.

Louis SCHWEITZER

Je ne vais pas débattre sur le fond de la réforme des statuts. Simplement, souligner qu'une réforme de statuts, on en a fait l'expérience la dernière fois, est un processus long, qui s'étale sur plus d'un an, si mes souvenirs sont bons de la précédente réforme des statuts, qui date d'un peu moins de cinq ans. Je voudrais dire qu'il ne me paraît pas raisonnable aujourd'hui d'engager de façon efficace une réflexion de fond, ne serait-ce que parce que, comme on l'a dit, notre Conseil va être profondément renouvelé dans les deux ou trois mois qui viennent. Et donc, il me paraîtrait plus raisonnable, puisque c'est une réflexion qui doit associer nos deux Conseils, que cette réflexion soit engagée avec ces nouvelles instances, parce qu'autrement, on risque de se trouver en porte-à-faux ou dans une rupture qui, vue de l'extérieur, rendrait les choses très peu lisibles. Donc, mon sentiment personnel, c'est qu'il serait bon que cette réflexion se déroule une fois les nouvelles instances choisies. Et je dirais aussi qu'en ce qui me concerne, en tant que président par intérim, je n'aurais, franchement, compte tenu des urgences qui sont devant nous, pas la capacité de participer utilement à une réflexion statutaire de fond. J'en ai terminé, madame la Présidente.

Frédéric MION

Je voudrais répondre à M. CARDON à peu près dans les mêmes termes que ceux que vient d'utiliser M. SCHWEITZER, sur le fait que je crois qu'une réforme statutaire, compte tenu de ce qu'elle signifie pour la maison, nécessite un climat qui soit propice à la réflexion, mais aussi que celles et ceux qui décident de l'engager jouissent de la légitimité d'une désignation récente. Et donc, je pense que pour ce motif-là, la question d'une remise sur le métier de nos statuts, notamment pour y inscrire le cas échéant les procédures *ad hoc* que M. SCHWEITZER nous a décrites tout à l'heure, que cette décision-là doit incomber à notre nouveau Conseil d'administration et à son nouveau président ou sa nouvelle présidente.

Jeanne LAZARUS

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Ou est-ce que nous passons à la question de la rentrée, qui est aussi une situation très préoccupante dans laquelle nous nous trouvons. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, nous clôturons le sujet pour aujourd'hui. Et je vais laisser la parole à Bénédicte DURAND, la directrice de la formation, pour nous dire quelques mots sur la façon dont la rentrée a lieu depuis hier.

II. POINT D'INFORMATION RELATIF A LA RENTREE DE PRINTEMPS

Bénédicte DURAND

Bonjour à tous. Merci, madame la Présidente. Je vais partager la parole avec Myriam DUBOIS-MONKACHI, qui travaille à la mise en place des nouveaux dispositifs suite à la circulaire qui est parue vendredi soir, après une semaine d'incertitudes qui ont laissé planer quelques doutes sur les conditions dans lesquelles nous pourrions faire notre rentrée le 25 janvier, c'est-à-dire hier.

Pour ce qui concerne la situation aujourd'hui, les étudiants de première année sont entrés hier, dans des conditions que nous avons préparées dès le mois de décembre, c'est-à-dire dans un format d'un cours sur deux, sans amphithéâtre, et tout ça à demi-jauge, dans des conditions sanitaires évidemment extrêmement prudentes. La circulaire qui est parue vendredi dernier ne nous permet pas de mettre en œuvre le projet que nous avons construit pour toutes les années avant Noël, et qui partait du même principe, c'est-à-dire effectivement le principe de la demi-jauge pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po, sur les cours, et notamment sur les cours à petits effectifs. Puisqu'en effet, vous avez entendu les déclarations du président de la République jeudi dernier, qui ont présidé à cette circulaire,

qui font état d'une jauge maximale pour l'ensemble de l'établissement de 20 % de présentiel pour les étudiants, soit l'équivalent d'une journée par semaine. Nous travaillons finalement au réajustement de la maquette prévue en décembre dans ce sens-là. Donc, avec une restriction de ce que nous avons prévu en décembre, mais qui pour autant, pour nous, doit concerner l'ensemble des étudiants de Sciences Po, au-delà des premières années. Dès le 1^{er} février, nous sommes au travail pour que les choses soient en place dès le 1^{er} février, avec des conditions sanitaires qui sont par ailleurs précisées à l'occasion de la nouvelle communication gouvernementale, nous travaillons pour que dès le 1^{er} février, tous les étudiants de Sciences Po, quelle que soit leur école, soient concernés par le nouveau dispositif que Myriam DUBOIS-MONKACHI va vous présenter dans un instant.

Je profite d'avoir la parole pour préciser la réponse que M. RIVET attend sur l'accueil des étudiants. D'abord, vous dire que nous surveillons évidemment avec beaucoup d'attention l'état d'esprit des étudiants ; nous le connaissons bien, nous sommes en relation très étroite avec les organisations étudiantes dans la préparation de cette rentrée, qui évidemment fait droit à la question de l'émotion qui traverse notre communauté étudiante au sujet de l'affaire dont nous venons de parler. La rentrée s'est passée hier pour les premières années, elle s'est passée dans des conditions de calme et de sérénité très satisfaisantes. Pour autant, vous avez raison de dire que la parole étudiante peut surgir à n'importe quel moment d'un enseignement, et je crois qu'il est du devoir de tous les formateurs que nous sommes, enseignants ou pas, d'accueillir cette parole. Pour autant, vous avez raison aussi de dire, monsieur RIVET, que nous ne sommes pas des professionnels qui sont légitimes pour parler de ces sujets-là, comme nous n'y sommes pas formés. Je crois donc, et j'aurai l'occasion d'écrire aux enseignants la semaine prochaine et aux étudiants dans ce sens-là, je crois donc que la raison et la bonne pratique sont de permettre aux étudiants de trouver, et c'est un des rôles de la cellule d'écoute et de veille, auprès de cette cellule, une possibilité d'échanger sur les sujets qui les préoccupent, soit à titre personnel, soit à titre collectif.

Et puis, un dernier mot aussi qui me permet de faire lien avec les deux sujets de cette rentrée en effet difficile, c'est vous dire que dans la situation très, très délicate que nous vivons, je souhaite témoigner devant ce Conseil, depuis cinq ans que j'ai l'honneur de travailler pour Sciences Po, à quel point je suis impressionnée, j'ai été impressionnée comme doyenne, et aujourd'hui comme directrice de la formation, de l'engagement des équipes qui accueillent la parole des victimes étudiantes, leur engagement et leur efficacité dans bien des cas. Donc, je suis et je serai totalement partie prenante du travail engagé sur le chantier de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mais je souhaite vraiment rappeler devant ce Conseil, assez solennellement, à quel point nous partons déjà d'un acquis extrêmement solide, et qui nous permettra d'aller encore plus loin sur ces questions-là.

Voilà ce que je voulais dire, si vous me le permettez, madame la Présidente. Et je laisse tout de suite la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI pour vous préciser les conditions dans lesquelles nous pouvons accueillir dès le 1^{er} février les étudiants de Sciences Po, avec un peu de présentiel, que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience. Myriam, c'est à toi.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup. Effectivement, concernant la programmation, comme l'a indiqué Bénédicte DURAND, nous avons pris le parti, suite à la parution de la circulaire de vendredi soir, qui propose une nouvelle géométrie, d'aller chercher le plus possible, dans les limites de 20 % de capacité d'accueil globale de notre établissement, une possibilité de présentiel pour les étudiants. Trois principes sont à l'œuvre. Le premier, et le plus important, me semble-t-il, est le maintien le plus possible de la programmation telle qu'elle avait été définie par les équipes pédagogiques en lien avec les écoles et les campus au moment de la fabrication de l'emploi du temps du semestre de printemps, et telle qu'elle est apparue lors de la période des inscriptions pédagogiques pour les étudiants et les enseignants, l'idée étant de stabiliser un emploi du temps sur le semestre, qui sera à la fois réversible si les contraintes capacitaires évoluaient dans un sens ou dans un autre, puisque c'est une souplesse que nous avons mise en place depuis le début de la crise, et que nous mettons de mieux en mieux en place, si j'ose dire ; malheureusement, du fait du contexte, nous commençons à avoir une habitude sur ces sujets-là. Le deuxième élément de ce premier principe est que, bien entendu, les cours en présentiel resteront accessibles à distance pour les étudiants qui ne pourront pas se rendre sur les sites. C'est la logique du

double campus que nous avons mise en œuvre dès le début de l'année, et qui fonctionnera également ce semestre.

Le deuxième principe est de s'assurer donc que tous les étudiants et toutes les étudiantes auront dans chaque programme accès à un moment de présentiel, y compris en groupes. Et c'est ce qui va changer par rapport à la programmation initiale, puisque par définition, nous avons une réduction de notre capacité d'accueil des étudiants, avec donc la mise en place de groupes de 10 à 15 étudiants, qui seront présents par rotations, y compris sur une période, sur un jour qui est le samedi, qui est un jour où la capacité d'accueil est à son maximum à Sciences Po. Donc, c'est ce que nous sommes en train de faire avec les écoles, de leur proposer d'aller chercher aussi cet espace. Et nous aurons bien entendu une modalité de souplesse, qui nous permettra de réajuster les groupes en fonction de la présence effective des étudiants, que nous ne savons pas mesurer à ce jour. Donc, clairement, s'il y a un cours qui a une partition en deux ou en trois, et qu'au moment de la rentrée, les enseignants s'aperçoivent que les étudiants sont très peu présents, nous pourrons reconstituer un groupe classe qui sera présent probablement toutes les semaines.

Le troisième principe, c'est de permettre, comme l'a dit Bénédicte DURAND, un accueil dans des conditions de sécurité sanitaire renforcées, donc avec une logique à minima de groupes en demi-jauge – c'est ce qui a été construit lors de la programmation au semestre dernier – voire en tiers ou en quart de jauge, avec la souplesse dont je viens de vous parler et la possibilité de réajustement du groupe classe. Bien entendu, le port obligatoire et continu du masque pour tous. Les amphithéâtres n'accueilleront pas de cours et seront réservés à l'accueil des étudiants et des étudiantes qui ont des cours à distance entre deux cours en présentiel, et comme salles de travail, avec des effectifs réduits. Les cafétérias ne seront pas ouvertes, mais les restaurants universitaires, comme cela a été annoncé en fin de semaine, le seront, avec des repas à emporter, et notamment le repas à 1 euro pour tous les étudiants. La bibliothèque restera ouverte, avec la même logique d'inscription et d'accueil en demi-jauge. Nous sommes en train de travailler avec la direction de l'accueil et de l'accompagnement du pôle santé, au déploiement de la stratégie tester-alerter-protéger, qui permettra à la fois la mise en place d'un dépistage individuel et collectif en cas de cluster. Enfin, la semaine prochaine, nous envisageons donc d'accueillir tous les étudiants qui se sont inscrits à un ou des cours en présentiel en amphithéâtre, selon cette logique de groupes, demi-groupes, tiers de groupes, dont les étudiants seront informés dans les prochains jours. À partir de la semaine prochaine, l'administration fournira également des attestations pour les étudiants qui auront cours en présentiel sur le créneau de 17 à 19 heures, comme le prévoit la réglementation. Il conviendra pour les étudiants de se munir également de l'attestation dérogatoire de déplacement, qui est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur, et de cocher le motif 1 concernant la formation.

Enfin, je ne terminerai pas cet exposé sans souligner l'engagement exceptionnel des équipes pour retravailler sur ce sujet lors d'une rentrée difficile à bien des égards. Je vous remercie.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie. Je voudrais me joindre à ces salutations envers les équipes qui sont mobilisées, et je voudrais ajouter aussi l'engagement des enseignants, qui doivent jongler entre présentiel et distanciel et certains cours qui étaient prévus pour être à distance, notamment sur les campus, et qui finalement, par chance, si on peut dire, pourront être faits en présentiel, ce qui veut dire quand même des changements dans l'organisation pour un certain nombre de nos collègues enseignants. Je crois qu'en ce moment, il y a vraiment beaucoup de gens qui font beaucoup d'efforts, et qu'on peut les en remercier.

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup pour toutes ces précisions, et plus largement pour tout le travail qui a été accompli, notamment en lien avec les organisations représentatives étudiantes depuis plusieurs semaines pour permettre justement à la communauté étudiante de retourner en présentiel dans la mesure du possible. C'était une attente assez importante, que j'ai eu l'occasion de rappeler maintenant depuis plusieurs mois, et donc je me réjouis de voir que Sciences Po exploite au maximum les possibilités qui lui sont données de permettre aux étudiants de revenir en présentiel, même si ça reste dans une proportion assez réduite. Je voulais juste aussi m'assurer qu'un accès à des salles soit toujours possible, justement pour faciliter l'enchaînement entre les cours à distance et les cours en présentiel – je sais que certains de mes camarades hier notamment ont pu rencontrer certains soucis à ce propos – et que d'ici le 1^{er} février, ça

puisse être mis en place pour tout le monde. Et puis, plus largement aussi, savoir si vous aviez d'ores et déjà le calendrier de la communication qui sera effectuée vis-à-vis de la communauté étudiante pour permettre au plus grand nombre de s'organiser en conséquence. Parce que, comme M^{me} la présidente le disait, pour les étudiants aussi, cela demande un certain nombre d'ajustements en termes d'organisation, et donc qu'ils puissent anticiper au maximum ces changements.

Samuel KHALIFA

Bonjour. J'avais une question concernant les publics d'étudiants internationaux et les publics internationaux au sens large à Sciences Po, si une communication avait été pensée et proposée pour cela, par rapport à la rentrée notamment, de la DAI ou de la scolarité..

Thomas LE CORRE

Bonjour à tous. Pour rebondir sur la présentation de M^{me} DURAND et de M^{me} DUBOIS-MONKACHI, nous nous réjouissons en tant qu'étudiants de ce que vous pouvez faire en faveur d'un maximum de présentiel. Le vice-président étudiant l'a très bien dit, et je pense que c'est un point assez consensuel à notre organisation étudiante, le recours au plus de présentiel possible. J'aimerais juste faire un petit zoom sur les questions de santé mentale, qui sont indubitablement centrales dans cette crise sanitaire pour la communauté étudiante, et de voir si Sciences Po, là encore, peut faire le maximum et peut faire plus pour la santé mentale des étudiants. Je pense qu'il est tout à fait positif qu'on puisse accueillir tous les étudiants en difficulté, en grande difficulté sur le campus, qui ont besoin de se rendre sur un espace de travail autre que leur chambre de 9 m² devant leur écran. Donc, non seulement les élèves qui ont des cours ensuite en hybride, mais aussi les autres élèves, qui d'ailleurs ne sont pas encore concernés pour le moment par les directives qui touchent les premières années.

Il serait aussi vraiment important, c'est une demande qu'on fait maintenant depuis deux semestres, et force est de constater que ce n'est toujours pas respecté – alors, ce n'est pas que la faute de la direction de la formation initiale, mais vous avez encore beaucoup, beaucoup d'enseignantes et d'enseignants qui pensent bien faire, mais qui font des cours sur Zoom de deux heures, des cours qui sont trop longs, avec une charge de travail trop importante, sans se rendre compte que sur le long terme, sur le semestre, c'est très, très compliqué à suivre pour les étudiants. Donc, on sait, dans les réunions qu'on a pu faire avec la direction de la scolarité, on nous a dit qu'on réfléchissait, mais je le dis au sein du Conseil de l'Institut : ce serait vraiment bien de faire en sorte qu'il y ait des limites de durée de cours. Des enquêtes sociologiques sont en train d'être faites sur les conséquences des cours à distance, et le fait qu'on a tendance à parler plus vite, etc., que c'est plus dur à suivre, donc prenons-le en compte.

Il y a aussi d'autres questions sur la santé mentale, qui sont celles de la capacité des psychologues du pôle santé à recevoir les étudiants dans les délais. C'est vrai que c'était compliqué lors du dernier semestre, donc si on pouvait avoir des informations sur le niveau d'offre et de demande, ce serait très intéressant.

Et puis, la dernière chose, c'est que, là encore, si on pouvait avoir des informations sur la commission de suivi social, puisqu'a priori, le budget a déjà été quasiment dépassé au dernier semestre, savoir si un rééchelonnement par le haut est prévu pour permettre aux étudiants qui sont en situation de grande précarité d'en bénéficier. Merci.

Alain CHATRIOT

Je voulais m'associer au fait que les équipes aient été saluées, parce qu'on savait que ce serait une situation difficile, il faut reconnaître que l'arrivée tardive, pour le dire pudiquement, de cette circulaire n'a vraiment pas simplifié notre rentrée à tous, aussi bien enseignants-vacataires, personnels de la faculté permanente, équipes sur les campus en régions, et évidemment aussi tous nos étudiants. Je pense qu'on s'était projeté au maximum dans toute une série de scénarios, et même s'il arrive que les enseignants ne soient pas sur la même position par rapport au présentiel, au distanciel et à l'hybride, malgré tout, je crois que beaucoup de bonnes volontés s'étaient exprimées, et c'est vrai, se sont retrouvées avant même les conditions sanitaires qui s'imposeront à nous dans les semaines qui viennent, là, un peu contrariées au moment de la rentrée. Et donc, je tiens moi aussi à m'associer à ces remerciements de la mobilisation des équipes dans un moment très difficile, et j'allais dire rendu encore plus difficile par cette incertitude de nature administrative, et sa résolution très tardive.

J'entends bien aussi l'ensemble de ce qui vient d'être rappelé, mais une des dimensions particulières que vient d'énoncer à l'instant Thomas LE CORRE, je pense que pour les enseignants, la plupart maintenant en sont bien persuadés, mais c'est vrai qu'après les expériences, non pas improvisées, mais malgré tout à enclenchement brutal du printemps de l'an dernier, après un certain nombre d'efforts de formation assez bien partagés – et je salue aussi l'Institution de nous avoir accompagnés dans cet esprit-là au cours du semestre d'automne – il y a encore un travail d'adaptation aux conditions très spécifiques, et malgré tout, j'ose le dire, assez difficiles d'exercice de nos métiers pour les enseignants, et évidemment de conditions de travail pour les étudiants. Et donc, je pense que c'est une parole qu'il faut effectivement entendre. Moi, je salue plutôt les efforts partagés, sans doute effectivement imparfaits, mais partagés par l'ensemble des équipes pour essayer de s'adapter au mieux. Mais il est certain que ça change profondément nos pratiques pédagogiques, et je crois qu'on est beaucoup à en être parfaitement persuadés. Là, le caractère heurté en plus de notre rentrée à partir d'hier rend les choses encore plus difficiles, mais je crois que véritablement, toutes les communautés de Sciences Po sont très attentives à cela.

Et malgré tout, j'ose le dire, pour être en contact avec beaucoup de collègues et amis dans d'autres établissements universitaires, tout le monde est confronté à des situations vraiment très difficiles sur ces questions-là. Et sur ce dossier, je suis très reconnaissant à notre administration à Sciences Po, véritablement d'essayer d'aider au maximum à une adaptation qui permette les conditions les meilleures possibles par rapport aux très nombreuses contraintes qui s'imposent à nous toutes et tous.

Ethan WERB

Bonjour à tous. Je voulais aussi remercier l'ensemble des équipes qui travaillent d'arrache-pied pour nous permettre d'avoir des cours en présentiel, je sais et j'imagine que c'est assez difficile à mettre en place. Je voulais poser une question, qui est liée au Covid, mais qui est quand même hors de l'actualité Covid, mais comme elle reste une question d'actualité, je me permets de la poser maintenant. C'était par rapport à l'introduction de Sciences Po au sein de la plateforme Parcoursup la semaine dernière : je voulais demander s'il était possible d'avoir une information régulière sur l'intégration de Sciences Po à ce dispositif Parcoursup.

Ma deuxième question porte aussi sur les résultats des affectations de 3A : c'est pour remonter une inquiétude de la communauté étudiante, qui aimerait savoir à quelle échéance elle aura ses résultats d'affectation.

Bénédicte DURAND

Je vais démarrer peut-être sur les questions de santé, qui en effet sont des questions très importantes. Des questions qui nous tiennent beaucoup à cœur, parce qu'évidemment, on partage avec vous le constat de l'extrême tension que ces nouveaux rythmes entre distanciel et présentiel, pour l'instant promis et peu acquis, produisent sur l'apprentissage des étudiants et sur la vie des étudiants. Donc, c'est évidemment pour nous un sujet central, et nous aurons un dispositif élargi de prise en charge de la santé étudiante. Donc, ce que je vous propose, c'est qu'au prochain Conseil, comme on le fait depuis le début de la crise, on puisse renouveler un point d'information. Nous devons encore en parler avec à la fois le pôle santé et le petit groupe de travail qui me permet de rencontrer régulièrement les organisations représentatives étudiantes, mais en effet, nous allons travailler à l'élargissement de notre support santé, si j'ose dire – santé et bien-être, puisque nous considérons en effet qu'il ne s'agit pas seulement de soigner les étudiants qui sont en situation de souffrance psychique diagnostiquée, mais aussi d'œuvrer ensemble à tout ce qui peut participer au bien-vivre, au bien-vivre à distance, au bien-vivre en campus. Ce qui me permet également de répondre à la question des tunnels Zoom, qui ont en effet beaucoup été évoqués dans le bilan que les étudiants ont tiré de leur dernier semestre d'enseignement. Nous attendons d'ailleurs les évaluations de ce semestre pour préciser la manière dont nous pouvons accompagner les enseignants dans une forme de réelle prise de conscience de ce qu'est la journée des étudiants qui restent à distance. Et nous avons d'autant plus le devoir de le faire que ce semestre, nous le savons, sera très majoritairement encore un semestre à distance. C'est-à-dire que même si nous arrivons à organiser un peu de présentiel, grâce à l'adaptabilité des équipes à la fois dans les campus, grâce à l'acceptation des enseignants, en effet, de changer leur fusil d'épaule au dernier moment – et je les salue à mon tour – la

majorité du semestre sera un semestre très largement vécu à distance, en termes d'enseignement, pour les étudiants.

Donc, cela nous oblige à avoir un message assez clair sur ces sujets-là. Nous allons le préciser – au fond, ça rejoint aussi la question qui a été posée sur la communication à l'égard de la communauté étudiante : notre objectif, c'est en fin de semaine que chacune des unités pédagogiques, le Collège, les campus et les écoles, puisse communiquer sur le modèle 1^{er} février aux étudiants. Donc, on est aussi suspendu à la communication gouvernementale autour de la question du confinement, bien entendu. Donc, les dernières nouvelles de ce matin ne nous annonçaient pas de communication particulière, ça devrait nous autoriser à communiquer dès jeudi aux étudiants sur un modèle 1^{er} février calé. Là, ce sera, si j'ose dire, la responsabilité des écoles et du Collège. Et puis, j'assumerai une communication plus large, une fois que cette maquette sera visible, posée, qu'on aura une vision claire de ce à quoi ressemblera un emploi du temps étudiant dès le 1^{er} février, sur l'ensemble des sujets, je dirais, de conditions d'études que nous devons privilégier, en laissant bien entendu les enseignants maîtres et totalement libres de leur enseignement. Je crois qu'en effet, c'est très important qu'on puisse partager maintenant de façon efficace les bilans que nous avons de deux semestres très largement passés à distance.

Je garde la parole pour vous parler de Parcoursup. Alors, en effet, c'est une des bonnes nouvelles de la semaine dernière, puisque Sciences Po s'est arrimée à la plateforme nationale Parcoursup le 21 janvier dernier. Donc, le 21 janvier dernier, la plateforme s'est ouverte, et Sciences Po s'est rendue visible à toutes les familles de bacheliers français, grâce à Parcoursup. Donc, c'est cette plateforme qui va porter notre nouveau dossier d'admission, qui est encore en chantier, mais qui grandit bien. Évidemment, on sera ravi, aussi souvent que le Conseil le souhaitera, de donner des nouvelles de cette connexion de l'admission Sciences Po à Parcoursup, dont les premiers pas se sont très bien passés. Et les premiers chiffres d'ailleurs des campagnes d'admission qui nous arrivent – et je le dis aussi pour donner un peu d'enthousiasme à ce Conseil, les premiers chiffres des campagnes d'admission, à la fois au Collège Universitaire et pour la procédure nationale Master, sont très encourageants. Ils sont très encourageants, je voudrais dire cela ici à ceux qui craindraient que la crise que nous traversons, qui est polymorphe, atteigne la réputation de notre Institution : cela ne semble pas être le cas, en tout cas dans la tête des candidats à notre maison. Voilà pour Parcoursup.

Je laisse mes collègues compléter toutes les réponses que je ne vous ai pas données.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais prendre le relais, si vous le permettez, sur les questions de M^{me} la présidente concernant les cours programmés en présentiel qui n'ont pas pu avoir lieu cette semaine. C'est effectivement du fait du choix de maintenir uniquement les cours pour les premières années. Mais je voudrais vous rassurer : c'était le premier principe que j'ai présenté, nous cherchons à maintenir le format du cours tel qu'il a été défini en amont par les équipes pédagogiques, par les enseignants bien entendu, sauf pour les amphithéâtres.

Concernant, M. ZAOUATI, vos questions sur les salles de travail : oui, bien entendu, des salles de travail seront à disposition des étudiants. J'ai parlé tout à l'heure de la possibilité de suivre un cours en distanciel, qui est quand même un élément important de l'organisation de sa journée. Donc, ça, il n'y a pas de difficulté. Ce sera de dire, quand l'étudiant rentre à Sciences Po pour la journée en question, qu'il aura accès à tous les espaces. En revanche, pour les étudiants qui ont des difficultés de connexion, qui sont en fragilité, qui sont identifiés comme tels par les écoles et par les campus, ils auront bien entendu un accès, mais qui sera, pour le coup, sur invitation, pour qu'on puisse mesurer aussi ce sujet de la jauge, qui va devenir un véritable sujet pour nous.

Concernant la communication, monsieur KHALIFA, aux étudiants internationaux : il n'y a pas de distinction entre les étudiants internationaux et nationaux qui sont tous des étudiants de Sciences Po, puisque nous communiquons avec tous les étudiants de manière générale. Cependant, une attention particulière est portée à tous les étudiants qui en ont besoin, y compris les étudiants internationaux. En revanche, il est vrai que nous avons à Sciences Po une direction des affaires internationales, et sur les sujets de mobilité internationale, il y a une communication particulière, et je passerai la parole à la directrice des affaires internationales, qui est avec nous, pour y répondre.

Et sur la charge de travail, monsieur LE CORRE, c'est un message qui est bien entendu. Comme l'a dit M^{me} DURAND, il y aura une adresse particulière en direction des enseignants. Et de notre côté, nous ferons aussi ce travail-là avec les équipes sur les évaluations, dont nous avons parlé plusieurs fois, sur

le nombre d'évaluations et sur la durée des évaluations, pour essayer d'accompagner ce mouvement d'enseignement en période de crise qui est particulièrement douloureux pour vous, nous le savons très bien.

Vanessa Scherrer, pourrait peut-être prendre la parole pour répondre à la question de la communication en direction des étudiants de 3A, et plus précisément de la mobilité sortante de nos étudiants de troisième année – deuxième année actuelle.

Vanessa SCHERRER

Merci, madame la Directrice. Je vais d'abord répondre rapidement en effet à la question de M. KHALIFA concernant les étudiants internationaux pour compléter la réponse de Myriam DUBOIS-MONKACHI, et ensuite à M. WERB concernant les mobilités. Merci, monsieur KHALIFA, de penser toujours à nos étudiants internationaux, qui sont nombreux. Comme le disait M^{me} la directrice, il nous semble extrêmement important de ne pas distinguer nos communications du fait de la nationalité de nos étudiants. C'est un principe de base, mais il n'en demeure pas moins que la situation de nos étudiants internationaux est toujours présente dans nos actions, que cela soit dans toutes nos communications, mais aussi dans toute la politique de formation qui se déploie. Ma direction et la direction de la formation initiale travaillons en permanence main dans la main. En l'occurrence, étant données les circonstances difficiles que nous connaissons maintenant depuis plusieurs mois, les étudiants internationaux sont dans notre esprit à tout moment concernant la vigilance que nous devons leur accorder parce qu'ils font partie des populations étudiantes a priori potentiellement "vulnérables". Ils sont aussi dans notre esprit du point de vue de l'équité : souvenez-vous qu'au moment où nous nous sommes lancés dans la construction de cette nouvelle offre de formation à distance en pleine crise, il a toujours été posé et défendu par la directrice de la formation, M^{me} DURAND, toutes ses équipes, et avec l'aide de l'équipe de la direction des affaires internationales aussi, le fait qu'il devait y avoir un accès égal à l'offre de formation quel que soit le lieu où se situait l'étudiant en France ou dans le monde. Cela concerne en particulier, mais pas seulement, certains étudiants internationaux qui ne pouvaient pas rejoindre nos campus. Enfin le troisième principe était aussi de veiller en permanence à l'accompagnement que nous devons à nos étudiants internationaux concernant les difficultés éventuelles de déplacements internationaux qui seraient les leurs. Cela signifie les accompagner lors de difficultés éventuelles pour rejoindre la France, ou d'autres lieux dans le monde d'ailleurs, puisque nous avons une politique de mobilité internationale forte qui se déploie aussi partout à l'international, pour tous nos étudiants.

Ces trois principes sont des principes extrêmement forts, qui structurent les valeurs de Sciences Po, et l'offre de formation dans la crise de Sciences Po, ainsi que tout l'accompagnement de nos publics, auxquels nous veillons collectivement. Concernant les mobilités internationales, merci, monsieur WERB, de votre question concernant le futur des deuxièmes années. J'entends que vous parlez d'une inquiétude, mais si vous me le permettre, notons d'abord que nous sommes dans un moment d'inquiétude classique, qui n'est pas lié à la situation particulière de cette année – même si je vais en dire quelques mots bien sûr. Les étudiants ont rendu leur choix de vœux, pour lequel ils ont eu plus de temps que les années précédentes, la semaine dernière. Ils les attendent maintenant avec, peut-être inquiétude, comme vous le dites, mais sans doute grande impatience et grand intérêt ; les résultats vont venir selon le calendrier prévu, mais cela prend quelques jours et quelques semaines pour les équipes pour y veiller. Pour le rappel du Conseil, ce sont au total 8 500 vœux qui ont été proposés par 1500 étudiants de deuxième année approximativement, pour étudier dans plusieurs centaines d'universités à travers le monde, dans des conditions extrêmement particulières pour l'année prochaine, comme ce fut le cas cette année. Et à ce sujet, je souhaiterais dire que nous mesurons la déception pour nos étudiants de deuxième année actuelle, même s'ils l'ont comprise, qu'une première année complète à l'étranger ne sera pas possible (pas parce que nous, Sciences Po, nous avons failli, mais parce que nous faisons face à une fonte des programmes d'échanges académiques internationaux dans la crise). Un très, très grand nombre de nos partenaires internationaux, sur tous les continents, ont en effet décidé de fermer leurs programmes d'échanges depuis l'année dernière et pour l'année prochaine également, du fait de la crise. Sciences Po ne fait pas partie de ces universités : au contraire, dans le même état d'esprit général de la direction de la formation, mais aussi dans l'esprit de la vision de notre politique internationale, nous avons souhaité maintenir toutes les opportunités internationales pour nos étudiants, dans la mesure du possible. Ainsi, nous serons malgré tout en mesure, et nos étudiants le savent, de proposer et de garantir

pour tous les étudiants un semestre d'échange académique à l'international, pour l'année prochaine, dans une très grande diversité d'universités malgré tout. Ce fut un tour de force.

Si vous le permettez enfin, j'en profite pour faire un point pour la rentrée de nos troisièmes années en cours d'échange actuellement. Ce sont plus de 1500 étudiants qui sont aujourd'hui en troisième année, et qui eux aussi sont soumis à des conditions très particulières en cette rentrée de janvier 2021. L'ensemble de cette cohorte à ce jour, et ça aussi, je crois que c'est une réussite dans le contexte que nous connaissons, et encore une fois l'affirmation très forte de la vision internationale de Sciences Po : tous nos étudiants auront pu, en cette année de crise 2020-2021, conduire une année d'échange académique complète, ou au moins un semestre d'échange académique complet. Ils sont donc en train de se déployer, en format présentiel ou en format distanciel, pour poursuivre ou débiter leur échange académique au semestre actuel. Il n'en reste pas moins, et pardon, parce que c'est une petite note un peu négative, nous aussi, du point de vue des affaires internationales, nous sommes contraints par une circulaire, mais qui pour le coup n'est pas une circulaire du MESRI, mais une circulaire ou plus exactement un avis du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en date du 14 janvier, qui a été répétée le 19 janvier, et qui annonce de façon générale, et sans précision sur la mobilité étudiante, donc c'est important, mais qui annonce que le ministère déconseille très fortement des déplacements internationaux depuis et vers la France, ce qui est une ligne générale au sein de l'Union européenne. Donc, nous attendons encore, le cas échéant, éventuellement des précisions concernant les mobilités étudiantes, mais nous en avons informé nos étudiants. Nos étudiants qui se retrouvaient dans une situation de ne pas pouvoir, hélas, maintenir leur échange du fait de la réduction des déplacements, sont invités, encouragés et mis à l'aise pour nous contacter immédiatement. Et dans ce cas-là, le Collège Universitaire les accueillera pour suivre leur scolarité. Nous avons reçu très peu de demandes des étudiants de troisième année en ce sens, ce qui nous conforte dans le fait que beaucoup d'entre eux ont déjà rejoint leur pays d'accueil lorsqu'ils sont en mobilité présentielle. Et évidemment, beaucoup de nos étudiants sont de toute façon en mobilité virtuelle, même si c'est une expérience académique internationale, être en virtuel dans les circonstances que nous connaissons, et ces derniers ne sont pas touchés par la question des déplacements internationaux.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Il me semble qu'il n'y a pas eu de réponse sur la question sur la CSS – ou alors, j'ai raté la réponse.

Françoise FURIC

Je vais pouvoir donner quelques chiffres. Donc, les chiffres à vendredi de la semaine dernière – vous savez que les étudiants peuvent saisir la commission de suivi social jusqu'au 31 janvier 2021, et donc, à vendredi dernier, au total, nous avons 230 dossiers CSS et CSSI. Il en a été passé 100 en commission de suivi social et suivi social international, et il nous reste donc environ 130 dossiers. Et il nous reste un budget de 139 462 euros sur 310 000 euros : nous avons dépensé jusqu'à la dernière commission, pour 100 dossiers, 170 537 euros.

Jeanne LAZARUS

Donc, il y a un risque de ne pas avoir assez pour l'ensemble des dossiers.

Françoise FURIC

Il y a un risque : on ne connaît pas toutes les situations, mais c'est vrai qu'actuellement, il arrive tous les jours des demandes. Donc, on risque de peut-être manquer de budget.

Jeanne LAZARUS

Et que se passerait-il alors ? Je me tourne peut-être vers M. JULLIAN ou M. MION.

Frédéric MION

Il est évident que dans une situation qui est tout à fait exceptionnelle comme celle de cette année, compte tenu des efforts que tous doivent consentir, nous regarderons ces questions budgétaires avec beaucoup

d'attention, en considérant que nous ne saurions tenir l'enveloppe que vous avez évoquée comme limitative. Donc, nous ajusterons évidemment les choses aux nécessités.

Jeanne LAZARUS

Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons passer au troisième point à l'ordre du jour – vous remercier encore une fois pour tout ce travail collectif extrêmement précieux. Nous savons qu'il dure maintenant depuis quasiment un an, que c'est vraiment éprouvant pour tout le monde, et pour vous en particulier. Donc, merci beaucoup, et de ces points aussi que vous faites au Conseil régulièrement pour nous tenir informés.

III. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL

Jeanne LAZARUS

Donc, le dernier point que nous avons à traiter aujourd'hui est celui des groupes de travail. Je vais laisser M. THUBERT nous présenter ce qui est prévu. Vous avez reçu des propositions, et nous devons voter sur la liste. Peut-être qu'en référence à la discussion que nous avons eue au début de ce Conseil sur la taskforce sur la question des violences sexuelles, certains aménagements pourraient être apportés à cette liste. Mais je laisse M. THUBERT présenter les choses.

Sébastien THUBERT

Merci, madame la Présidente. Effectivement, dans les discussions qu'on a eues avec les bureaux des Conseils qui précédaient, c'était justement de se laisser l'opportunité de pouvoir ajouter un groupe interconseils sur ces questions de renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'idée étant de pouvoir d'ici début février de finaliser en quelque sorte le cahier des charges de ces taskforces, pour pouvoir être en dialogue bien sûr avec les Conseils sur cette question-là, et de voir justement si ces à ces taskforces, on y adjoint un groupe de travail interconseils pour travailler ces questions-là, mais en gardant la notion de taskforce, et pour pouvoir après élargir les cercles. Et puis également, d'anticiper des éventuelles adaptations qui seront nécessaires, et chaque Conseil ayant des champs de compétences spécifiques, pour un peu préparer ces discussions. Les bureaux des Conseils se donc sont laissé la liberté justement de pouvoir vous proposer d'amender cette liste de groupes de travail dans les semaines, ou même dans les jours qui viendront.

En tout cas, la liste qui vous a été communiquée est une liste qui avait été commencée à être travailler, si vous vous en souvenez, en décembre, et sur laquelle vous avez été, toutes et tous, sollicités pour contribuer à proposer des sujets éventuellement complémentaires. Ils sont à l'ordre de six. C'est un programme qui est ambitieux pour le semestre. Et vous verrez que sur certains groupes, pour l'instant les dates, les périodes ne sont pas déterminées, il n'y a pas de volonté de les reculer au semestre prochain mais d'être sûr de pouvoir bien les articuler dans un calendrier. C'est vrai que compte tenu du contexte lié au démarrage du semestre, dans des conditions sanitaires complexes, on a dû prioriser ce travail préparatoire, et qu'il faut maintenant rassembler les équipes pour qu'on s'assure que le calendrier des groupes de travail soit pertinent, et puis surtout suivable par l'ensemble. L'objectif quand même des groupes de travail, c'est que vous puissiez y participer toutes et tous, le plus largement possible. Et donc, il faut que nous évitions de trop concentrer un nombre de groupes de travail trop important à la même période, parce qu'on aurait des difficultés du coup pour les élus à pouvoir suivre l'ensemble. Et si on se souvient des derniers groupes de travail, on veut retrouver cette méthode-là, que ce soit sur les admissions ou sur les droits de scolarité, c'est bien avoir des groupes de travail qui sont dans l'échange, qui puissent se donner plusieurs rencontres. Et donc, du coup, on sait que ça vous sollicite aussi beaucoup, comme ça sollicite aussi beaucoup les équipes.

Nous aurons un groupe de travail, comme on s'y était engagé, sur les programmes d'actions *Climate actions*, qui doit coiffer à la fois le plan d'action institutionnel, mais également aussi les questions qui sont liées aux questions de maquettes, etc. Nous nous étions engagés à ce point bilan dans un groupe *ad hoc*, nous avons estimé avec les bureaux que le groupe interconseils était tout désigné pour cela. Ce sera dès le mois de février, nous y travaillons avec M^{me} SEBAN pour le préparer. Aussi dans les échanges

avec les différents Conseils, un groupe en février sur la santé et le bien-être étudiant. Vous voyez aussi qu'il y a une résultante du travail qui avait été amorcé avec vous sur les droits de scolarité, où on avait pointé la nécessité de continuer la réflexion sur l'accompagnement à l'autonomie étudiante. Du coup, nous allons être dans une approche prospective, et il faut pouvoir avancer sur ces questions-là. Un groupe aussi sur la lutte contre les discriminations, qui s'inscrit dans un processus déjà amorcé par Amy GREENE en lien avec les associations étudiantes, avec un certain nombre d'entre vous, donc pour pouvoir avancer pour bientôt pouvoir proposer au Conseil un plan institutionnel de lutte contre les discriminations. Et un groupe de travail qui avait été prévu l'année dernière sur les chargées et les chargés d'enseignement vacataires, et donc qu'on va pouvoir positionner dès ce semestre. Et de la résultante aussi de la situation sanitaire que nous vivons, aussi un groupe résilient et prospectif sur les questions d'enseignement à distance, qui avait été proposé par plusieurs enseignants. Voilà les groupes qui sont soumis à votre validation, avec effectivement l'opportunité dans les jours qui viennent de rajouter un groupe de travail supplémentaire. À disposition pour vos questions, bien entendu.

Jeanne LAZARUS

Merci. Juste une question avant de passer la parole à ceux qui la demandent : si on ajoute ce groupe de travail sur les violences sexuelles et sexistes, est-ce qu'il faut qu'on le vote ? Comment ça se passe, de façon très concrète ?

Sébastien THUBERT

Je pense que ça ne nous empêchera pas de commencer à le préparer, et d'en faire occurrence le 9 février prochain, si c'était au prochain Conseil. Mais je pense que les membres du Conseil ne verraient pas forcément de difficulté, et nous pourrions même les consulter par écrit.

Samuel KHALIFA

Merci pour ces précisions, mais permettez-moi, en fait, d'aller un peu plus dans le détail. Si j'ai bien compris, l'organisation calendaire qui a été proposée et retenue pour février concernant les groupes de travail avec les dates qui ont été fournies en même temps que l'ordre du jour, ont été décidées à travers les bureaux, pas lors d'un vote ou à un moment ou un autre de discussions dans des instances. C'est la première question.

Et la deuxième question, c'est de savoir comment, on peut dire un peu en amont, s'organiseraient les groupes de travail ? Des documents doivent être à fournir, avec des éléments un peu préparatoires, qui viendraient de qui ? Envers qui ? Et du coup, en aval aussi, pour nous, représentants des enseignants-vacataires, de savoir si la communication à faire auprès des personnes qui sont concernées dans la communauté est de notre charge ou de votre ressort.

Jeanne LAZARUS

Je peux répondre simplement à votre première question sur le vote : précisément, nous allons voter aujourd'hui. C'est maintenant que le vote aura lieu. Je vais laisser les autres intervenants prendre la parole, et ensuite, monsieur THUBERT, vous répondrez à l'ensemble des questions. Monsieur URIOSTE ? On ne vous entend pas. D'accord, question par écrit.

Pascale EISENBERGER

Je souhaitais très brièvement appuyer la demande de mon collègue. C'est un sujet que nous avons déjà abordé à de nombreuses reprises, tout le monde a salué la participation et l'engagement des enseignants, les enseignants-vacataires sont extrêmement nombreux, nous sommes souvent en Zoom depuis le 16 mars, donc quasiment un an. Donc, je pense qu'il est très important de mettre une date assez rapidement, et je sais que Sébastien THUBERT y travaille. Et j'aimerais aussi attirer l'attention sur le créneau qui pourra être proposé pour ce groupe-ci, puisque les vacataires sont souvent très chargés, et si nous voulons pouvoir y participer, veiller à faire peut-être un petit Doodle avant, pour savoir ce qui pourra convenir au plus grand nombre de personnes.

Jeanne LAZARUS

M. URIOSTE demande si un sondage pourrait être destiné aux vacataires. Alors, peut-être, si vous pouvez préciser aussi par écrit, monsieur URIOSTE : est-ce que vous pensez à un sondage qui serait fait par les vacataires eux-mêmes, ou qui serait fait par l'administration ? Mais dans ce cas-là – enfin, les questions, à mon avis, devraient être discutées avec les élus aussi. Il faut que vous répondiez par écrit, parce qu'on ne vous entend pas.

Timothée BULTINGAIRE

Je voulais prendre la parole pour rappeler notre volonté que les associations étudiantes qui ne sont pas forcément représentatives soient aussi entendues sur les différents sujets qui les concernent. Notamment, je pense forcément au groupe de travail sur les discriminations, puisque lorsqu'on avait proposé ce groupe de travail, on souhaitait qu'il puisse aborder un large spectre de discriminations, au cours de plusieurs réunions spécifiques sur le racisme, le sexisme, le validisme, les LGBTQIA+-phobies, différentes discriminations, et qu'il était donc nécessaire que les associations étudiantes qui traitaient ces sujets soient entendues.

Jeanne LAZARUS

Sur ce dernier point, je vais laisser M. THUBERT répondre à toutes les questions, mais il me semble que c'est un débat que nous avons déjà eu sur un autre sujet il y a quelques mois. Je ne sais pas si c'était avec ce conseil ou avec le précédent, mais il y a un vrai problème de représentativité des associations, qui rend difficile le fait de faire venir certaines associations au sein de ces groupes de travail à partir du moment où elles ne sont pas élues. Il me semble que la façon la meilleure de procéder, c'est que les syndicats étudiants élus relaient des paroles venant d'associations. Mais il est difficile de faire venir des associations si elles ne sont pas représentées par des élus. Monsieur THUBERT, je vous redonne la parole.

Sébastien THUBERT

Merci, madame la Présidente. Pour rebondir sur ce que vous venez d'aborder, c'est le vrai sujet en fait de la place des élus et des Conseils, et que nous sommes bien sur des groupes de travail interconseils. Donc, c'est vraiment l'espace des élus des Conseils, dans leurs prérogatives, dans leurs missions et dans leur rôle à la fois de représentativité, mais aussi en fait des missions de chaque Conseil. Et donc, il s'agit bien de travailler sur ces éléments-là. Ce qui n'empêche pas aussi dans le travail préparatoire que nous avons sur l'ensemble des sujets d'être en interaction avec les comités, avec les associations. Juste vous rappeler quand même qu'il y a 285 associations à Sciences Po, et que notamment sur les questions de discrimination, j'allais dire, si nous voulons une politique ambitieuse, il n'y a pas forcément de spécialisation d'association, et que ça concerne bien potentiellement l'ensemble. Et donc, du coup, vous voyez bien qu'on serait dans des difficultés à cela, et que vous avez toute légitimité en tant que représentants étudiants aussi à porter une parole entre guillemets étudiante.

Pour ce qui est du calendrier, c'est de pouvoir en fait nous assurer que l'ensemble des directions des communautés concernées, justement, puissent être en capacité de pouvoir s'inscrire dans des groupes de travail qui ne soient pas des réunions d'information. On ne veut pas des groupes de travail qui soient comme ça, mais donc, du coup, il faut qu'on soit en capacité justement de pouvoir fournir des éléments aussi quantifiés, etc., comme on a pu le faire sur les derniers groupes de travail. Je pense que c'est vraiment l'illustration du modèle qu'on défend. Et donc, c'est pour ça qu'on ne peut pas en avoir 4, 5 ou 6 en parallèle, parce qu'on sait qu'on nierait finalement une sorte d'échec, en fait. Et c'est pour ça qu'on a besoin d'affiner le calendrier et de revenir vers les bureaux pour avoir une vision, et vous tenir bien sûr informés, pour qu'on puisse bien s'articuler et que chacun ait le temps, notamment surtout les élus, pour pouvoir s'approprier l'ensemble des sujets.

Il y a quelque chose de positif, j'allais dire, à cette crise-là, c'est que par contre, on a vu que nos outils de visioconférence, etc., ont facilité très grandement la participation aux groupes de travail. Notamment, ça avait été souligné par le vice-président salarié à plusieurs occasions justement. Et ça, du coup, il faudra vraiment qu'on se pose cette question aussi de pérennisation de cet outil-là, parce que notamment pour les chargés d'enseignement vacataires, dans leur organisation de journée, si on veut qu'ils participent aussi à ces groupes de travail plus facilement, il faut qu'on garde ce modèle.

Et après, sur les questions de sondages, etc., il faudra qu'on échange un peu plus précisément sur les pourtours de ce que vous entendez dans cette dynamique-là. Mais pour vous rappeler aussi que vous êtes, vous aussi, libres en tant qu'élus représentants des chargés d'enseignement, d'être en interaction avec vos communautés, et d'évoquer avec eux les sujets. Mais nous aurons justement l'occasion, je pense, en préparation des groupes de travail, d'aborder bien sûr ces questions.

Jeanne LAZARUS

Je voudrais préciser : sur le groupe de travail sur les vacataires, je crois qu'il est vraiment important de le programmer le plus rapidement possible, puisque c'est une demande qui maintenant commence à dater. C'est vraiment important de ne pas donner l'impression que ce sujet est toujours repoussé, ou passe toujours après d'autres sujets plus urgents. La question des données pour ce groupe de travail est aussi importante. La justification, à mon avis, de ne pas le faire trop rapidement est d'avoir le temps de collecter un certain nombre de données, de travailler sur cet éventuel sondage – je m'exprime à la place de M. URIOSTE dont le micro est coupé, mais je pense que c'est important d'avoir la collaboration de l'administration pour avoir ne serait-ce que l'accès à l'ensemble des vacataires. Je ne suis pas sûre que les élus aient eux-mêmes des listes qui leur permettent de faire le sondage eux-mêmes, donc c'est plutôt, je pense, ce type-là de collaboration qui peut avoir lieu, mais avec une aide logistique. Et on espère que ce groupe de travail pourra avoir lieu en mars, ou début avril au plus tard, mais que ce ne soit pas trop repoussé.

Simon CORDONNIER

C'était juste pour demander à l'administration s'il serait possible de nous communiquer les retours d'un sondage qui avait été effectué il y a quelques années sur les enseignants-vacataires, il me semble, qui avaient été communiqués à l'époque, mais je ne suis pas sûr de pouvoir les retrouver. Je pense que ce serait une base utile pour composer un nouveau sondage à leur attention. De mémoire, ça portait sur leur perception de leur fonction à Sciences Po, etc., c'était un questionnaire assez large qui avait été mené – je ne sais plus si c'était dans le cadre du CoCuma ou si c'était en amont de ça, mais ça devait être autour de 2013-2014, ou 2015. Enfin, je pense que ce serait une base de travail utile pour les élus de ce Conseil, en préparation d'un nouveau sondage ; même si évidemment, les résultats peuvent changer, mais en tout cas, ça nous donnera une idée de ce que c'était à l'époque et des questions qu'on leur avait posées à ce moment-là. Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci. Je vais donc mettre au vote les propositions de groupes de travail. Est-ce que, madame GASMI, vous pouvez nous rappeler les procurations ?

Ismahane GASMI

Je n'ai pas de procuration.

Jeanne LAZARUS

D'accord. Alors, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? La liste est donc approuvée à l'unanimité.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la liste de propositions de groupes de travail à l'unanimité des votants.

IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 17 NOVEMBRE, 1ER ET 8 DECEMBRE 2020

Jeanne LAZARUS

Nous allons maintenant passer à la validation des procès-verbaux. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Raphaël ZAOUATI

Juste une remarque sur le procès-verbal du 8 décembre : ma camarade élue NOVA a été rebaptisée « Sophie », alors qu'elle s'appelle Santa, si cela pouvait être corrigé.

Jeanne LAZARUS

Merci de cette précision.

Timothée BULTINGAIRE

C'était sur des problèmes de prises de parole de camarades de Solidaires étudiant-e-s, sur le procès-verbal du 8 décembre, parce qu'il y avait écrit, au lieu de Thomas LE CORRE, représentant de l'UNEF, il y avait écrit « LE CORPS », comme un corps humain, et lors de la prise de parole de Daniel TEBOUL. Et aussi, il y avait écrit « LGBTI et phobie » au lieu de LGBTI-phobie.

Jeanne LAZARUS

D'accord. Madame GASMI, vous avez bien noté ces deux...

Ismahane GASMI

Oui, c'est bien noté, mais sinon, il ne faut pas hésiter, si vous voyez des corrections à faire sur vos interventions, à me les envoyer par mail.

Timothée BULTINGAIRE

Oui, bien sûr. Je n'oublierai pas pour la prochaine fois.

Ismahane GASMI

Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci. M^{me} SALLEY a donné sa procuration à M. BULTINGAIRE. Donc, je recommence : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Les procès-verbaux sont donc adoptés à l'unanimité, compte tenu des petites modifications qui ont été signalées.

Le Conseil de l'institut adopte les procès-verbaux provisoires des séances du 17 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2020 à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jeanne LAZARUS

Nous passons aux questions diverses. Il semble qu'il n'y ait pas de questions diverses. Nous allons donc pouvoir conclure ce Conseil à une heure extrêmement raisonnable, j'en suis ravie. Et nous nous retrouvons dans deux semaines, le 9 février, pour un nouveau Conseil. Merci à tous.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 h 21.